



GUIDE DE POSE METISSE

GUIDE DE POSE

Métisse se met en œuvre conformément aux règles de l'art (règles professionnelles), en respectant les Document Techniques Unifiés relatifs à l'isolation thermique des bâtiments notamment:

- DTU 20-1 : Parois et murs en maçonnerie de petits éléments
- DTU 25-41: Ouvrages en plaques de parement en plâtre
- DTU 31-2: Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois
- DTU 25-31: Cloisons en carreaux de plâtre
- DTU 41-2: Revêtements extérieurs en bois

La réglementation thermique 2005, amendée de l'Arrêté du 13 novembre 2007 pris pour l'application de l'article 200 *quater* du code général des impôts relatifs aux dépenses d'équipements de l'habitation principale et modifiant l'article 18 bis de l'annexe IV de ce code, conditionne, entre autres, l'attribution du crédit d'impôt au respect des résistances thermiques R suivantes:

Mur extérieur }
Plancher } **R=3** soit 100 ou 120mm de Métisse® selon le R de la paroi
Toiture-terrasse }

Sous-toiture }
Rampants } **R=5** soit 200mm de Métisse®
Combles perdus } (préférez 2 couches croisées de 100mm pour réduire les ponts thermiques)

Métisse est éligible au crédit d'impôt ainsi qu'à l'éco-prêt à taux zéro.

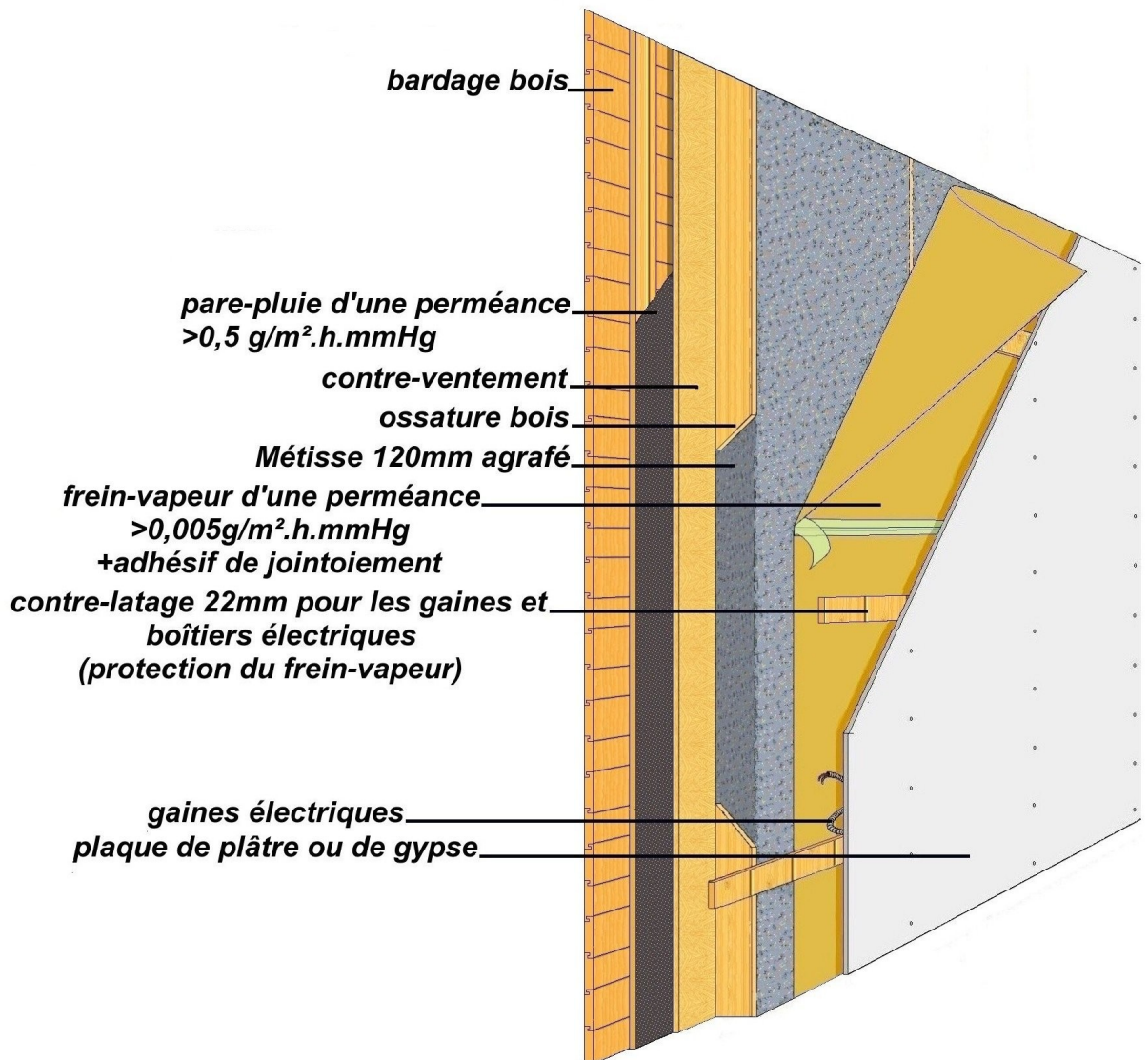
Métisse® est très facile et agréable à poser.

Assez souple pour épouser toutes les formes,
Assez rigide et résilient pour se maintenir et éviter tout tassement,
il se pose tout simplement agrafé sur des montants bois ou coincé entre rails métalliques.

Coupe:

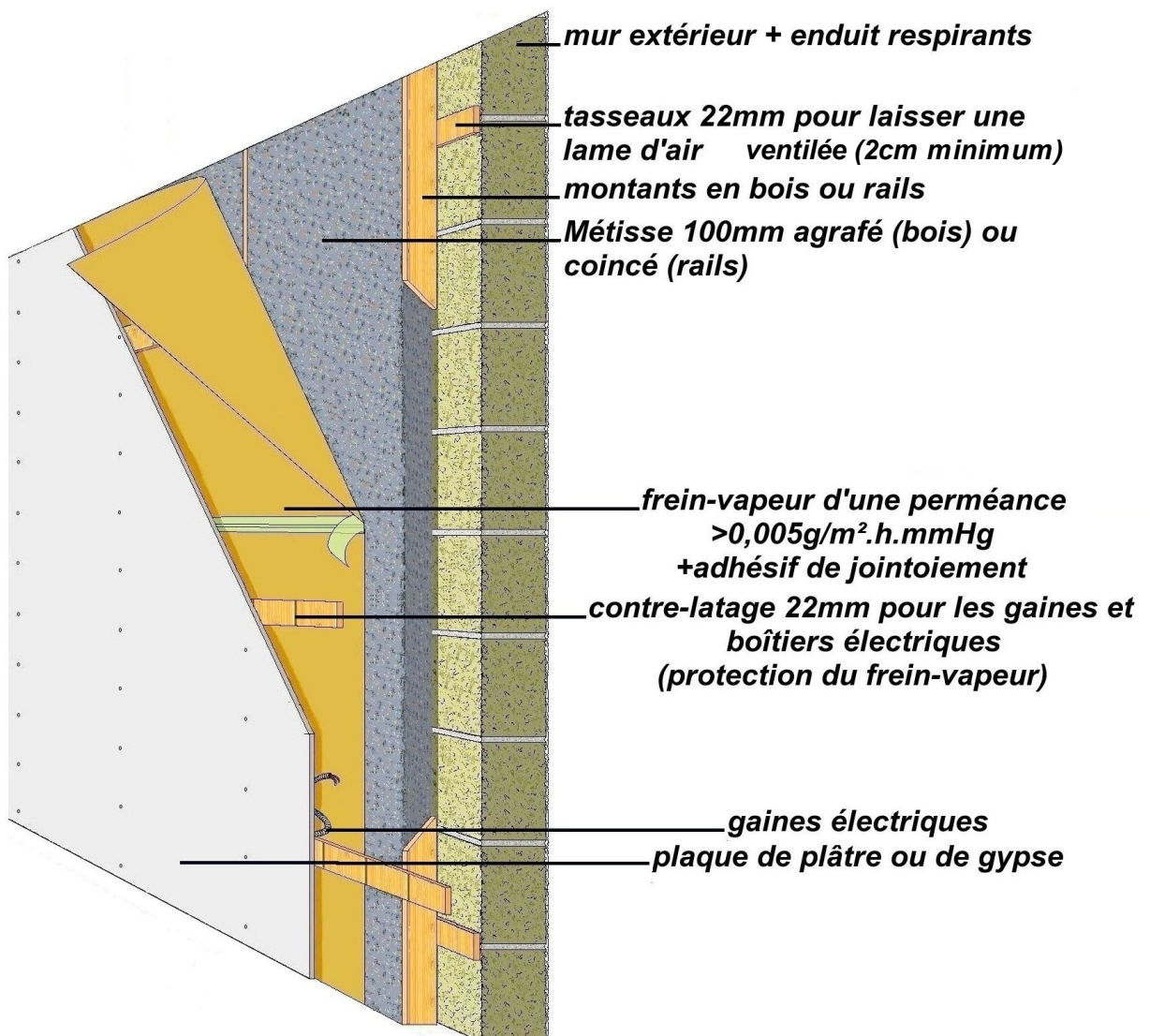
Un simple couteau à isolant suffit pour obtenir une coupe propre et rapide (disponible sur commande, voir la rubrique « Les feutres et produits associés »).

Schéma de pose en Ossature Bois



- En **mur extérieur**, Métisse **M** (25kg/m³) bénéficie d'une Appréciation Technique Expérimentale (ATEX) favorable du CSTB pour la pose verticale en ossature bois (réalisée en Établissement Recevant du Public). En cas de contreventement non respirant, choisir un pare-vapeur étanche ou poser le contreventement côté intérieur.
- En **sous-toiture**,
ou **combles**, Métisse **MT** (18kg/m³) posé en couches croisées (et sans contreventement) optimisera votre isolation et ce, à moindre coût.
- Pour vos **parquets**, Métisse **MHD** (75kg/m³) combiné au **MT** ou **M** améliorera le confort d'été. la sous-couche **FM08** ou **FM04** ou les bandes résilientes **BR08** posées sur vos solives réaliseront l'absorption acoustique des bruits de choc et d'impact.

Schéma de pose en Maçonnerie



Pour vos **cloisons de distribution ou contre-cloisons**, Métisse **M** vous permettra d'allier isolation thermique, tenue mécanique et absorption acoustique.

Si vous recherchez une tenue mécanique supérieure en verticale, choisissez le panneau semi-rigide Métisse **MD** (50kg/m^3)

En cas de pose de rails métalliques, nous vous conseillons vivement l'utilisation des **bandes résilientes (BR08)** pour désolidariser l'ossature du panneau isolant et ainsi limiter la transmission des flux thermiques comme des bruits aériens.

Quelques règles fondamentales de pose à respecter:

La qualité de l'isolation de l'habitat dépend certes des qualités intrinsèques de l'isolant utilisé mais surtout de la pose. Afin d'optimiser les performances de Métisse® et sa durabilité dans le temps, veillez à bien respecter les règles de pose suivantes:



Lame d'air ventilée

Toujours aménager une lame d'air ventilée (environ 2 cm) entre l'isolant et la paroi extérieure de façon à faciliter la migration de la vapeur d'eau et éviter ainsi la constitution d'un point de rosée au point de contact entre l'isolant et la paroi extérieure. Ce point de rosée peut apparaître suite à un choc thermique entre le côté intérieur (chaud) et le côté extérieur (froid) responsable de la condensation de la vapeur d'eau. La lame d'air ventilée permettra ainsi au produit isolant de jouer pleinement son rôle de régulateur de l'hygrométrie.



Frein-vapeur

La pose du frein-vapeur est nécessaire pour répartir la vapeur d'eau de façon homogène et réguler sa migration via l'isolant Métisse®. De même, cette pose doit se faire en évitant au maximum de percer le frein-vapeur pour ne pas créer de passage privilégiée d'évacuation de la vapeur d'eau. Pour cela, nous vous recommandons l'utilisation d'un scotch de jointement (Voir rubriques « Enveloppes de protection ») ainsi que la réalisation d'un contre-lamage pour passer les gaines électriques et boîtiers de dérivation.

En cas de paroi ou de contreventement non respirant, choisir un pare-vapeur étanche.



Parois respirantes ou « perspirantes »

Pour optimiser la « respiration » de la paroi et ainsi la régulation de l'hygrométrie, il convient de respecter une loi selon laquelle la perméance (valeur μ) de la paroi doit aller grandissante de l'intérieur vers l'extérieur de façon à éviter la condensation sur la paroi extérieure et la constitution d'un point de rosée.

Ainsi, le pare-pluie doit être 5 fois plus perméant que le frein-vapeur.



Compression du produit

A la pose, le produit ne doit pas être comprimé au risque de dégrader ses performances thermiques.

En effet, c'est bien l'air emprisonné dans le produit qui isole!

Par contre, afin de limiter au maximum les ponts thermiques et d'épouser parfaitement la forme des montants, il est recommandé de ménager des entraxes légèrement plus étroites (d'un demi-cm à 1 cm) que la largeur du produit (ou vice et versa si l'on est en rénovation et que l'entraxe est non modulable) tant en pose verticale qu'en toiture.

Nous vous rappelons que nous vous proposons des coupes en largeurs spécifiques pour vos chantiers (min de commande = 200m²)

L'isolant Métisse® doit être mis en œuvre dans un endroit sain, sec et ventilé, en respect des conditions de pose sus-mentionnées.